

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024 LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS



Le Conseil municipal s'est réuni lundi 16 décembre 2024. Divers sujets étaient à l'ordre du jour dont la fixation des taux d'imposition communaux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, le budget primitif 2024 mais aussi l'attribution d'une subvention en faveur de l'Association Française contre les Myopathies (AFM-Téléthon)

Cyclone à Mayotte : attribution d'une subvention exceptionnelle

Fidèle à ses principes de générosité, le conseil municipal a démarré par une minute de silence en hommage aux victimes du cyclone Chido qui a dévasté l'archipel de Mayotte. Suite à cette catastrophe qui a meurtri la population, les élus ont acté une subvention exceptionnelle en solidarité aux sinistrés de 3 000€. Celle-ci sera versée lors du prochain conseil, en février, les comptes étant arrêtés pour cette année.

Budget primitif 2025

Dans la suite du débat d'orientations budgétaires adopté en novembre dernier, le conseil municipal a voté à l'unanimité moins une voix le budget primitif pour 2025. Dans un contexte national incertain et instable où l'absence de loi de finances votée au niveau du Parlement fait porter sur l'ensemble des communes une contrainte forte sur la capacité à se projeter, la ville a fait le choix de voter le budget 2025 dès maintenant - 29 827 395€ en fonctionnement et 4 148 963 € en investissement - permettant à l'ensemble des services de poursuivre leurs actions en faveur des Moisséens.

Avec 600 000 € inscrits pour son aménagement, le centre de santé entrera dans sa dernière étape avant ouverture à l'automne. En comprenant l'acquisition du local, ce sont près de 1,5 millions d'euros qui auront été consacrés à cet équipement pour répondre à l'absence de médecins sur le territoire. La ville de Moissy-Cramayel aura été en capacité sur ce projet de mobiliser des crédits de partenaires institutionnels comme l'agglomération. Dans le cadre de la rénovation urbaine, l'année 2025 verra intervenir la démolition de la Résidence du Parc ainsi que du local associatif que la commune financera à hauteur de 80 000€. Sur l'aspect sportif, le vote intervenu le 16 décembre a également permis d'engager des études pour la réhabilitation du gymnase des Prés Brûlés. Les élus ont réaffirmé à travers l'adoption du budget primitif leurs priorités autour de l'entretien des groupes scolaires mais également de la voirie. Les actions connues à destination des âges de la vie sont reconduites (permis citoyens, sortie des services jeunesse et seniors, accueil dans les centres de loisirs).

Du changement néanmoins du côté des tarifs municipaux. Si en 2024, ils avaient été maintenus au niveau de 2023 malgré un contexte économique complexe, en 2025, la municipalité fera évoluer raisonnablement ces tarifs de 1,5% en moyenne. Une légère augmentation, demeurant en deçà de l'inflation. À titre d'exemple, le tarif plancher d'un repas servi à la restauration municipale passera de 1,79€ à 1,81€ et le tarif plafond de 5,59€ à 5,65€.

Fixation des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2025.

Le Conseil municipal a fixé les taux des taxes locales pour 2025, avec un maintien des niveaux établis en 2024 grâce au dynamisme des bases foncières et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. En dehors de l'année 2023 qui avait connu une hausse temporaire, les taux de fiscalité à Moissy-Cramayel seront donc identiques à ceux appliqués depuis 2019.



Partenariat relatif à l'intervention des animateurs communaux et à la réalisation d'activités socio-éducatives durant la pause méridienne : conventions entre la ville de Moissy-Cramayel et les collèges des Maillettes et la Boétie.

Dans une démarche pensée pour aller vers les publics adolescents, le Conseil municipal a scellé un partenariat entre la Ville et les collèges des Maillettes et La Boétie. En 2025, les animateurs du service jeunesse organiseront des activités socio-éducatives et sportives les mardis et vendredis durant la pause méridienne, favorisant le lien social, la prévention des violences, et la détection précoce de signaux de rixes. Ce partenariat, intégré au Projet Éducatif de Territoire (PEDT), encourage l'émergence d'initiatives extrascolaires et renforce les coopérations entre acteurs éducatifs.

Attribution d'une subvention en faveur de l'Association Française contre les Myopathies (AFM - Téléthon)

Depuis de nombreuses années, la commune de Moissy-Cramayel facilite l'organisation des actions proposées dans le cadre du Téléthon. Désireux, qu'en cette période difficile, où le pouvoir d'achat des ménages est fortement impacté par l'inflation, l'AFM-Téléthon puisse bénéficier de dons suffisants indispensables aux chercheurs dans la mise au point de traitements innovants et d'aides aux malades, le Conseil municipal a concrétisé sa solidarité en octroyant une subvention de 3 000 € à l'association, comme l'an passé.